

BUREAU SYNDICAL

MARDI 8 NOVEMBRE 2016

MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR

PERSONNES PRESENTES :

M.	Yannik OLLIVIER	Président de l'Etablissement Public du SCoT
M.	Jean-Paul BRET	VP de l'EP-SCoT - Président de la CAPV
M.	Jean-Claude POTIÉ	Délégué de l'EP-SCoT – C. de C. de la Bourne à l'Isère
M.	Didier RAMBAUD	Président CC Bièvre Est Président CC Bièvre Est
Mme	Laurence THERY	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes Le Grésivaudan
M.	Jérôme DUTRONCY	Délégué de l'EP-SCoT – La Métro
M.	Robert PINET	VP de l'EP-SCoT - Maire de Saint Bonnet de Chavagne
M.	Daniel NIOT	VP de l'EP-SCoT –Communauté de Communes du Trièves

Mme	Marie-Claire BOZONNET	Directrice - DDT 38
Mme	Catherine CHABERT	DDT38/SASE/PUP
M.	Benoît PARENT	Directeur AURG
M.	Constant BERROU	Chargé d'études territoires AURG
Mme	Murielle PEZET-KUHN	Directrice d'études environnement AURG
M.	Philippe AUGER	Directeur de l'EP – SCoT
M.	Olivier ALEXANDRE	Chargé de missions - EP – SCoT
Mme	Stéphanie MACHENAUD	Chargée de missions - EP – SCoT
Mme	Amandine DECERIER	Chargée de missions - EP-SCoT
Mme	Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT
Mme	Cécile BENECH	Responsable Communauté de l'eau

PERSONNES EXCUSEES :

M.	Luc REMOND	VP CAPV - Maire de Voreppe
Mme	Christine GARNIER	VP de l'EP-SCoT – La Métro
M.	Pierre BEGUERY	Délégué de l'EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
M.	Bruno MAGNIER	La Métro

- **Répartition des sièges et voix au sein du comité syndical**

A l'invitation de **Yannik OLLIVIER, Philippe AUGER** rappelle la règle des statuts qui consiste à répartir les voix et sièges au sein du comité syndical. Les voix sont proportionnelles à la part que prend chaque EPCI membre à la somme du nombre d'habitants et la superficie totale exprimée en hectare. Chaque membre dispose d'un siège par tranche de 5 % des voix. Le tableau joint au dossier permet d'apporter des éléments de précision concernant la représentation des collectivités en 2017.

A noter que le périmètre et le nombre d'habitants de Bièvre Isère Communauté ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2016 du fait de la fusion avec l'ancienne région Saint Jeannaise et l'inclusion de cette partie du territoire au SCoT depuis le 1^{er} Juillet. De ce fait, l'application de la règle statutaire permet désormais à Bièvre Isère Communauté de disposer de trois sièges.

Robert PINET rappelle que les trois communautés de Communes du Sud Grésivaudan doivent fusionner au 1^{er} janvier 2017 pour n'en former qu'une seule. Compte-tenu de la part que le nouvel EPCI constitué devrait représenter par rapport à l'ensemble de la région grenobloise, il demande si le nombre de sièges sera amené à évoluer.

Yannik OLLIVIER répond que le nombre de représentants devrait effectivement évoluer selon les règles des statuts et que le point sera fait après la fusion début janvier 2017 pour adapter le tableau des voix et sièges au sein de l'EP SCoT.

- **Décision modificative n°1 – 2016**

A l'invitation de **Yannik OLLIVIER, Karine PONCET-MOISE** explique que cette décision modificative concerne une opération de régularisation de fin d'année liée aux amortissements. Une subvention régionale a été perçue en 2012 pour un montant de 6 532,5 euros qui aurait dû être amortie sur 5 ans soit 1306,5 euros par an de 2013 à 2017. Le trésorier payeur départemental a rappelé cette obligation qui n'avait pas été satisfaite. Sur 2016, il a été convenu que trois années d'amortissement seraient régularisées plus l'année en cours, soit 4 annuités d'amortissement d'un montant de 5 226 euros. La prévision 2016 inscrite au BP pour 4 226 euros nécessite une inscription complémentaire de 1000 euros. La note jointe au dossier présente l'écriture qui est proposée.

Elle ajoute que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 172 155,34 euros. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 172 201,63 euros.

- **Eléments de rapport d'activité 2016**

Philippe AUGER explique que le tableau distribué en séance permet de présenter les premiers éléments du rapport d'activité concernant en particulier l'instruction des documents d'urbanisme et des dossiers de CDAC sur l'année 2016.

Le document permet de faire état par secteur des avis émis sur les documents d'urbanisme ou les réunions menées dans le cadre des démarches communales et intercommunales.

Les principales remarques ou réserves émises dans le cadre des avis rendus sont mentionnées dans le tableau.

Un bilan plus complet sera joint lors du débat sur la compte administratif 2016.

Marie-Claire BOZONNET reconnaît que les questions d'économie d'espace sont difficiles à porter pour les élus locaux dans la mesure où beaucoup de terrains sont concernés par le déclassement.

Cependant, elle observe que la nécessité de conserver la fonctionnalité des espaces agricoles et naturels est désormais partagée. Elle indique que les services de l'Etat sont présents pour accompagner les élus dans cette démarche.

Jean-Paul BRET estime que l'économie d'espace n'engendre pas nécessairement de la densité. Il ajoute que les acteurs de l'immobilier n'ont pas réussi à se tourner vers la production de logements aux formes plus compactes.

Marie-Claire BOZONNET reconnaît que l'Etat n'a par exemple pas suffisamment communiqué sur la réforme concernant la taxe d'aménagement. Cet outil n'a pas constitué le levier qu'il aurait pu être et pour lequel il avait été créé.

Jérôme DUTRONCY considère que les outils offerts par les documents d'urbanisme permettent aux communes de favoriser la densification.

Yannik OLLIVIER explique que le rapport d'activité permet notamment de faire état des dossiers instruits dans le cadre de la CDAC. Il revient sur le cas de Vinay en rappelant que le comité syndical a, en accord avec Madame le Maire, mobilisé les services de l'EP SCoT et l'AURG pour accompagner la commune vers une procédure de DUP. L'expropriation a pour objectif de permettre la réalisation du quartier gare, opération qui inclura notamment un programme de logements et l'extension du Super U actuel.

Catherine CHABERT indique que les services de l'Etat accompagnent la commune aux côtés de l'EP SCoT et de l'AURG.

Yannik OLLIVIER précise qu'il a rencontré le propriétaire du Super U concerné pour évoquer avec lui la procédure à envisager. Il ajoute que le permis de construire, s'il est déposé en l'état, est incompatible avec le SCoT, il sera de fait attaqué par l'Etat.

Jérôme DUTRONCY s'interroge sur l'évolution du nombre de démarches d'élaboration de PLU sur le territoire de la région grenobloise par rapport à l'année dernière.

Philippe AUGER répond qu'elles sont en augmentation, notamment par rapport à l'année 2014.

Stéphanie MACHENAUD précise que la caducité des POS programmée par la loi en mars 2017 constitue un des éléments permettant d'expliquer cette augmentation des démarches d'élaboration de PLU.

Jean-Paul BRET ajoute que les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont indispensables à la mise en œuvre d'un PLU. Elles permettent d'encadrer les opérations et notamment de tendre vers une utilisation économe de l'espace et une évolution des formes urbaines. Il regrette cependant que les acteurs de l'immobilier ne se mobilisent pas davantage sur des communes comme Le Pin.

Il estime que l'intercommunalité peut jouer un rôle, notamment en pilotant des opérations qui ne se situent pas dans des secteurs urbains. Il ajoute qu'il existe également un enjeu financier et fait remarquer que les bailleurs sociaux connaissent des difficultés à venir investir dans des communes plus rurales.

Philippe AUGER explique que ces questions renvoient aux modalités de mise en œuvre des orientations du SCoT. Il faut pouvoir munir les communes d'outils opérationnels leur permettant de négocier avec les promoteurs.

Olivier ALEXANDRE ajoute que les services de l'EP SCoT reçoivent régulièrement des propriétaires fonciers pour leur expliquer les principes, orientations et objectifs du SCoT, notamment celui de l'économie de la consommation d'espace.

Daniel NIOT demande pourquoi Gresse-en-Vercors ne figure pas dans le tableau de suivi des documents d'urbanisme du rapport d'activités de l'EP SCoT. Il indique que la commune va prochainement arrêter son PLU.

Stéphanie MACHENAUD précise que les communes qui figurent dans le tableau sont celles qui ont sollicité un accompagnement de l'EP SCoT en tant que PPA. Le tableau ne fait donc pas état de tous les documents d'urbanisme en cours d'élaboration sur la région grenobloise.

Daniel NIOT indique également que la fibre optique aérienne va être mise en place de Gresse-en-Vercors jusqu'à Vaulnaveys-le-Bas. Il s'inquiète de l'impact paysager que pourrait générer cet aménagement, qui n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune demande officielle auprès de des mairies concernées.

Jérôme DUTRONCY revient sur les propos de **Philippe AUGER**, et notamment sur le rôle d'accompagnement de l'EP SCoT auprès des communes. Il souhaiterait avoir des précisions concernant l'articulation avec les intercommunalités.

Philippe AUGER précise que le SCoT intervient au titre de sa compétence de suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme, c'est-à-dire de la planification. L'EP SCoT est présent en tant que PPA auprès des communes comme des intercommunalités, lorsqu'il s'agit par exemple d'un PLU intercommunal.

La question posée au delà de l'élaboration du document d'urbanisme est d'accompagner les collectivités dans leurs projets opérationnels car les objectifs posés par les SCoT ne sont pas faciles à atteindre.

Il indique que la mise en place d'une ingénierie permettant cette mise en œuvre du SCoT, fait l'objet du dernier chapitre du PADD du SCoT.

Les initiatives prises lors de la mise en place de la « Plateforme » avec le département de l'Isère visaient à répondre à cette attente : sur un dossier comme le Super U de Vinay cet outil aurait été bienvenu.

Yannik OLLIVIER rappelle que le SCoT est un document qui permet d'accompagner les communes vers le développement de projets cohérents. L'accompagnement de la commune de Vinay par les services de l'EP SCoT illustre cette démarche. L'EP SCoT est présent en tant que partenaire et facilitateur.

Il indique également qu'il va rencontrer prochainement **Yannick NEUDER** pour évoquer avec lui la compatibilité du PLU i de Bièvre Isère Communauté avec le SCoT.

Benoit PARENT indique que le PADD de ce PLUI est en cours d'élaboration. Le débat au sein de l'intercommunalité aura lieu en mars 2017.

- **Budget prévisionnel 2017**

A l'invitation de **Yannik OLLIVIER**, **Karine PONCET-MOISE** présente les éléments relatifs au budget prévisionnel de l'année 2017.

Elle indique que ce BP s'inscrit dans le cadre des options retenues lors du débat d'orientations budgétaires du 26 octobre 2016.

Elle explique que les participations des collectivités membres, qui constituent l'essentiel des recettes de l'EP SCoT, s'élèvent à 747 951,42 euros.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 951 022 euros. La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes sur un montant de 107 892 euros.

La note jointe au dossier précise le détail des dépenses et des recettes par section pour l'EP SCoT et la Communauté de l'Eau. Une annexe présente également les tableaux correspondants aux participations des collectivités membres. Sont également jointes au dossier les balances de fonctionnement et d'investissement.

- **Disposition administrative : résorption de l'emploi précaire**

Karine PONCET-MOISE explique que dans le cadre de la résorption de la précarité de l'emploi, deux agents de l'EP SCoT ont la possibilité d'être titularisés. Un poste de titulaire ingénieur de la fonction publique territoriale a été ouvert, celui d'**Olivier ALEXANDRE**. Cette délibération a pour objet de présenter le dispositif qui sera mis en place par le CDG 38.

Jean-Paul BRET demande comment évolue la rémunération de cet agent dans le cadre de cette titularisation. Il explique que sur le Pays voironnais, certains agents ont refusé la titularisation pour ne pas voir baisser leur rémunération.

Karine PONCET-MOISE précise qu'**Olivier ALEXANDRE** doit prochainement rencontrer le service des ressources humaines pour examiner sa situation et les possibilités qui s'offrent à lui, à savoir la titularisation ou le CDI.

- **Organisation des travaux sur la modification du SCoT**

Philippe AUGER explique qu'il s'agit d'évoquer les modalités de travail sur cette modification qui porte sur les zones blanches du territoire de Saint Jean de Bournay et des Balcons Sud Chartreuse.

Il ajoute que l'AURG a produit une note concernant la formalisation juridique du lancement de cette modification.

Au regard des éléments exposés dans la note jointe au dossier, il est proposé de rédiger une note d'intention, à titre informatif portée à connaissance du comité syndical.

Murielle PEZET-KHUN présente ensuite les modalités de travail proposées :

→ En amont, organiser une réunion de cadrage avec les élus de Bièvre-Isère Communauté d'une part et de Grenoble-Alpes Métropole d'autre part, pour fixer l'ambition et identifier les travaux à engager à l'échelle des communes

→ Engager la déclinaison à l'échelle des communes en effectuant une « tournée des communes » :

- envoyer des propositions à chaque commune en amont des rencontres
- travailler ces propositions en séance
- effectuer une restitution globale devant l'ensemble des communes concernées

Murielle PEZET-KHUN rappelle qu'il y a un travail conséquent à effectuer avec les communes dans la mesure où il s'agit de reprendre tous les objectifs du SCoT (définition de

l'armature urbaine, espace potentiel de développement, trame verte et bleue, objectifs de production de logements etc.).

Yannik OLLIVIER précise que ces modalités de travail seront également évoquées avec **Yannick NEUDER**.

- **Motion Fédération des SCoT sur l'avenir des établissements publics de SCoT**

Jean-Paul BRET estime que la Fédération Nationale des SCoT devrait faire la promotion des PLU intercommunaux. Les SCoT pourraient être plus structurants sur des territoires couverts par des PLU i.

Philippe AUGER précise que cette motion vise à identifier la place des SCoT dans un contexte où la loi impose une couverture totale du territoire national par des SCoT. L'objectif est de mesurer la capacité des établissements publics de SCoT à tenir leur rôle. Ces travaux entrent en résonance avec la redéfinition des intercommunalités et plus largement avec les projets qui s'inscrivent dans une dimension interterritoriale, comme la construction d'un pôle métropolitain. La Fédération nationale des SCoT souhaite évaluer la capacité d'évolution des outils et compétences mis à disposition des SCoT.

Jean-Paul BRET regrette que la Région Auvergne Rhône-Alpes ait décidé de ne plus être membre des agences d'urbanisme. Il s'interroge sur la future collaboration entre les EPCI et la Région, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET. Il invite les syndicats mixtes de SCoT de la région à prendre des initiatives dans ce sens.

Jérôme DUTRONCY estime qu'il est important pour les SCoT d'avoir un périmètre pertinent et pose la question de la légitimité des SCoT ruraux qui se sont développés ces dernières années. Il ajoute qu'ils peuvent difficilement jouer un rôle d'interface entre le milieu urbain et le milieu rural et porter des projets interterritoriaux.

Robert PINET reconnaît la nécessité de renforcer les SCoT et les PLUi. Néanmoins, il estime maladroite la rédaction de cette motion, notamment lorsqu'il est évoqué un élargissement des compétences. Il ajoute que l'organisation administrative des territoires est déjà suffisamment complexe.

Jean-Paul BRET évoque les questions de régulation de la circulation automobile dans l'agglomération et de qualité de l'air. Il estime anormal que les territoires concernés et le SCoT ne soient pas conviés à ces travaux. Il ajoute que si le SCoT était reconnu comme interlocuteur, tous les territoires seraient parties prenantes des décisions prises.

Jérôme DUTRONCY précise que cette motion n'a pas pour objectif de donner au SCoT une place qu'elle n'a pas, mais de renforcer son rôle de support du dialogue interterritorial sur des projets ayant trait à la planification. Il estime que les compétences et statuts juridiques du SCoT devraient pouvoir évoluer en ce sens.

- **Point d'étape :**

- Séminaire du 1^{er} décembre SCoT et métropolisation (organisation présentation PLUi Métro)

Afin de permettre à plusieurs élus et au préfet de participer à ce séminaire, **Yannik OLLIVIER** propose de déplacer la séance au mois de février 2017.

Le président remercie les participants et clôt la séance en annonçant que le prochain comité syndical se tiendra le **mardi 13 décembre 2016 à 17h** dans les locaux de la Métropole, la salle Europe du Département n'étant pas disponible.